Cérémonie de signature de la Convention-cadre en Quasi-Régie

CEREMA / Collectivité de Saint-Martin

Lundi 9 décembre 2024

Déroulé :

1. Mot introductif du Président Louis Mussington
2. Mot du directeur du CEREMA France monsieur BERTEAUD
3. Mot du Préfet Vincent BERTON
4. Signature de la convention
5. Photo Officielle
6. Questions de la presse
7. Présentation Powerpoint des projets opérationnels : Marie-Line HUGHES, Julien GUMBS, Albéric ELLIS
8. Visite terrain et des sites en autobus : Hôtel Beach, construction Cité administrative de l’Etat, Port de Galisbay et Collège 900.

Discours introductif du Président

Monsieur le Préfet délégué dans les collectivités de Saint-Martin, Saint-Barthélemy,

Mesdames et messieurs les vice-présidents et conseillers territoriaux,

Monsieur le directeur général du CEREMA,

Monsieur le directeur du CEREMA Antilles,

Mesdames et messieurs les représentants des établissements satellites,

Chers partenaires,

Chers membres de la presse,

Chers techniciens,

**Bonjour et bienvenue à tous,**

Nous sommes ici réunis pour la signature d’une convention qui a de l’importance pour notre collectivité d’outre-mer : la convention cadre en quasi-régie avec le CEREMA.

Cet établissement public national accompagne l’État et les collectivités pour l’élaboration, le déploiement et l’évaluation de politiques publiques d’aménagement et de transport,

et comme vous le savez, la Collectivité de Saint-Martin déploie plusieurs projets dans ce domaine.

Je souhaite donc accueillir à mes côtés, Monsieur Pascal BERTEAUD, Directeur Général, ainsi que Monsieur Yannick CESARIN, Directeur de l’Agence Antilles.

Nous excusons Madame Marie-Claude JARROT, la Présidente du Cerema France qui pour d’autres impératifs professionnels, était dans l’obligation de quitter Saint-Martin dès hier soir.

Par votre présence, vous faites la démonstration de l’intérêt que vous portez à notre Collectivité et aux projets que nous portons. Merci d’avoir fait le déplacement jusqu’à nous.

Et merci à vous tous ici présents pour votre présence.

Plus que jamais, Saint-Martin vit un tournant stratégique et se trouve confronté à des enjeux socio-économiques majeurs. Les grands défis auxquels notre territoire fait face sont multiples.

Je veux citer l’impact qu’a eu le cyclone Irma sur nos infrastructures et notre environnement, et le besoin de finaliser la reconstruction. Il convient aussi de prendre en compte les enjeux du changement climatique, qui auront sans nul doute des conséquences sur le développement durable et harmonieux du territoire, la préservation nécessaire de notre foncier et la nécessité évidente de renforcer la coopération avec nos partenaires publics et privés.

Au cours de ces cinq dernières années, notre Collectivité a engagé près de 4 millions d’euros auprès de Cabinets-conseils et d’Assistances à maitrise d’ouvrage, pour réaliser des études et des prestations diverses.

Cela représente une lourde dépense sur notre budget annuel et nécessite aujourd’hui de mutualiser les moyens pour faire des économies d’échelle et utiliser dans la mesure du possible, des ressources et des compétences issues du territoire.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, la Collectivité a besoin d’être accompagnée et de pouvoir déployer ses politiques publiques, dans tous les domaines de compétence.

Cette Convention-cadre, que nous nous apprêtons à signer, monsieur le directeur général, a été élaborée dans cette logique proactive et partenariale.

Le partenariat avec le CEREMA va permettre à notre Collectivité d'accéder aux expertises nécessaires pour la mise en œuvre d'une politique territoriale d’aménagement cohérente et durable, en adéquation avec les objectifs identifiés lors du Comité d'Orientation Territorial et en parfaite collaboration avec l’ensemble de nos cadres-dirigeants et personnels.

Pour rappel, la collectivité de Saint-Martin est dotée d’un Plan pluriannuel d’investissement sur 10 ans, qui regroupe un grand nombre de projets, tous aussi importants les uns que les autres, pour un coût global de 700 millions d’euros.

Aujourd’hui la collectivité a besoin d’affiner son Projet de territoire, afin d’aboutir à un plan d’action réfléchi, élaboré dans la concertation, visant à identifier les véritables priorités et de clarifier la feuille de route.

Le CEREMA nous accompagnera sur les études, les travaux et les expertises conformément à notre PPI.

Notre ambition, vous l’avez compris, est de transformer et d’équiper Saint-Martin de manière durable et responsable dans le strict respect de la règlementation en vigueur.

Gageons que nous saurons, dès la signature de cette Convention-Cadre en Quasi Régie utiliser à bon escient cette palette d’interventions possibles que le CEREMA propose à la Collectivité :

* L’Appui à la maîtrise d’ouvrage et à l’application des politiques publiques,
* La Recherche appliquée, innovation, expérimentation, veille technologique,
* La Méthodologie, expertise, ingénierie avancée,
* La Diffusion des connaissances, certification, normalisation,
* L’Ingénierie financière

**Je vous remercie.**

Monsieur le directeur général Pascal BERTEAUD je vous donne maintenant la parole.